



Attestation medicale d incapacite-invalidite ADI/CNP

Par **sandyloulou**, le **09/09/2014** à **11:13**

Bonjour

J ai une ADI pour une maison que j ai en location, pret encore pendant 13 ans, je suis en inval cat 2 depuis mai dernier et la j ai fait une declaration aupres de l ADI a la CNP, apparemment je suis assuree juste pour l ITT donc je commence un peu a baliser car je me demande si je vaiss etre prise en charge, mon medecin m a juge incapable de reprendre une activite professionnelle, qqun sait comment ca se passe cette procedure? j ai un peu peur qu ils classent mon dossier sans suite. merci!!

Par **moisse**, le **09/09/2014** à **18:31**

Bonjour,

[citation] j ai un peu peur qu ils classent mon dossier sans suite.[/citation]

Vous voulez dire "sans suite favorable" pour vous.

C'est possible.

D'autant que la définition de "l'invalidité" chez un assureur n'est pas la même que celle de la sécurité sociale.

C'est une définition contractuelle, de même que votre assurance invalidité est mise en mouvement selon les garanties souscrites.

Normalement vous devez recevoir ou déjà avoir reçu un dossier permettant à l'assureur de vérifier la mise en œuvre et l'étendue des garanties appelées.

Fonction de cela, tout ou partie du capital restant dû, ou certaines mensualités seront versées à l'organisme prêteur.

Par **sandyloulou**, le **10/09/2014** à **12:10**

mrci de votre reponse, on verra bien, oui j ai tout poste, mon medecin a rempli le dossier etc, il parait que la cnp chercher tjrs a ne pas payer et moi je paie 45 euros par mois pour leur adi

Par **sandyloulou**, le **10/09/2014** à **13:20**

ataraxique ca veut dire koi?